



Terre saine
Communes sans pesticides

Journal Municipal d'Aurignac
septembre 2022

Inf'Aurignac

N°23

L'édito du Maire

La commission des finances municipales, réunie le 19 septembre, a contrôlé l'exécution des opérations budgétaires des 8 premiers mois de l'année, prenant en compte les écarts financiers entre les réalisations et les estimations, pour les dépenses et pour les recettes.

Nous avons ainsi régulé l'orientation budgétaire pour la fin de 2022, et déjà projeté des hypothèses d'actions pour 2023 ... et les années suivantes. Il nous faut arbitrer, prioriser, planifier, réviser souvent, recomposer parfois ... C'est qu'il y a tant à faire pour amener la commune à être « demain, une petite ville », veillant à s'adapter à l'évolution des besoins et attentes de ses habitants ... toujours en préservant l'âme d'Aurignac pour un bien vivre ensemble responsable et solidaire.

J.M. Losego

Directeur de la publication : Jean-Michel Losego



AURIGNAC
UNE COMMUNE DES
TERRES D'AURIGNAC

On ne sait pas comment la période que nous connaissons sera qualifiée dans 10 ou 20 ans, mais force est de reconnaître que les récentes - et prochaines années - distillent l'incertitude et l'inconnu, avec toutes les réserves et les craintes légitimes quant à l'évolution de nos modes de vie et des moyens adaptés à ces changements, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou géopolitiques et à leurs conséquences, notamment économiques. Ainsi, anticiper, prévoir, se projeter, programmer, sont des exercices devenant vite « à courte vue », et l'élaboration du Budget Prévisionnel communal ne déroge pas à cette conjoncture.

Mais nous ne confondons pas le projet et la programmation des actions à mener.

Nous ne renonçons pas à nos objectifs pour Aurignac, nous composons avec les réalités en adaptant les moyens d'y parvenir. Un bon projet est un projet raisonné à un coût raisonnable.

Nous pouvons, après huit mois de gestion, nous référer à l'activité constatée pour ajuster, réguler ou réviser des prévisions d'achats, de chantiers ou de projets.

Car, il s'agit toujours de veiller à l'équilibre entre les dépenses et les recettes, comme chacun de vous dans la gestion de son ménage.

Pour les recettes, nous avons évoqué, dans le Journal de décembre 2021, l'option d'une augmentation d'impôt en 2022 : il n'en sera rien, le taux communal ne bouge pas.

Suivant notre ligne de conduite d'éco responsabilité, nous continuons à traquer toutes les dépenses du fonctionnement « quotidien » qui peuvent être réduites, voire annulées, privilégiant l'investissement durable dans le maintien des services publics.

Grâce à ce volontarisme nous pouvons :

- * Investir pour la rénovation énergétique de l'école maternelle
- * Investir dans des solutions écolo-économiques pour notre gestion de l'eau
- * Investir pour maîtriser le coût des éclairages publics et réduire notre consommation
- * Soutenir la formidable dynamique associative de notre village, signe de vitalité de la collectivité aurignacaise
- * Accompagner les initiatives améliorant la qualité de vie des habitants et visiteurs
- * Travailler à la mise en valeur de nos atouts et ressources, pour conforter la notoriété d'Aurignac et son attrait touristique, premier levier d'essor économique local
- * Donner à notre commune des capacités propres d'autonomie de réalisation de chantiers, en structurant des équipes professionnalisées d'agents reconnus à leur juste valeur et en les dotant de matériels performants adaptés à leurs missions.

Et sans cesse veiller à cultiver l'esprit de la démocratie républicaine, gage de notre liberté de citoyens, en ouvrant nos commissions aux bonnes volontés et en considérant déjà que nos enfants d'aujourd'hui devront gérer demain ...

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'intégralité des données chiffrées du Compte Administratif 2021 est consultable sur le site aurignac.fr dans les comptes rendus des conseils municipaux

Pour l'activité constatée de l'année 2021, le total des dépenses de fonctionnement atteint 982 290 €, soit une augmentation de 59 839 € (+ 6.4%) par rapport à 2019 (l'année 2020 n'est pas significative compte tenu de la crise sanitaire).

Le taux de taxe foncière communale reste établi à 35,78 %, pour un total de 389 831 € de recettes fiscales.

La vigilance de maîtrise et de réduction des dépenses de consommation d'eau, d'électricité de gaz et de carburant participe à la bonne tenue des lignes budgétaires.

L'option de travaux réalisés en régie, notamment la rénovation des vestiaires du stade et l'amélioration des installations et équipements du camping municipal, permettent une minoration significative du coût comparé à celui d'une entreprise, avec une bonne maîtrise des délais de réalisation et une excellente qualité d'exécution. Les économies générées ont permis l'achat de matériels et équipements adaptés aux besoins professionnels des équipes techniques.

Les dépenses d'investissement sont significativement impactées par l'achat, pour 311 790 €, des terrains destinés au nouvel établissement de l'AGAPEI, en prévision de son départ du site de Joulin.

Au 31 décembre 2021

La section d'investissement présente un solde positif.

Le report positif du résultat de fonctionnement de 2021 constitue une ressource financière propre, contribuant à l'équilibre du budget 2022 pour une dynamique plus active de nos réalisations.



Rue St Roch : sauvegarde et mise en valeur du patrimoine médiéval



Entrée du Château comtal :
achat d'une grange pour favoriser l'accueil du public



2° tranche de Travaux d'urgence au
Château : sécurisation et restauration



Meilleur accueil du public dans un site patrimonial valorisé : achat de gradins

*Des réalisations 2022
et des projets 2023*



L'Allée de la Merci : restaurée et préservée

BUDGET PRIMITIF 2022

L'intégralité des données chiffrées du Budget Primitif 2022 est consultable sur le site aurignac.fr dans les comptes rendus des conseils municipaux

Conscients de la situation économique actuelle, le conseil municipal n'a pas voulu pénaliser les ménages et donc, comme annoncé en page 1, **le taux d'imposition municipale n'augmente pas, restant établi à 35,78 %** ; du fait de la revalorisation des bases locatives décidées par l'État, **la recette fiscale totale 2022 est de 403 154 €**.

Le budget primitif 2022 est en équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 1 606 174 €
La section d'investissement est en équilibre des dépenses et des recettes pour un montant de 1 225 600 €

Notre travail réalisé sur les dépenses de fonctionnement continue de produire ses effets et nous permet d'avoir une lisibilité comptable et une visibilité d'action pour favoriser les investissements programmés dans notre projet municipal ; après huit mois de fonctionnement, la projection comptable jusqu'à la fin de l'exercice 2022 fait apparaître une situation favorable pour le déroulement des opérations de 2023.

Le recours aux emprunts bancaires reste très encadré :

- ♦ les emprunts communaux sont réalisés pour les gros chantiers et les acquisitions immobilières
- ♦ le montant annuel de remboursement d'intérêt ne doit pas entraver les ressources pour le fonctionnement de l'action municipale au service du quotidien du village.

Pour rappel, en 2008 la dette en capital se montait à 933 000 € ; liée aux emprunts contractés, la charge de dette indique 691 000 € en 2014 et 351 000 € en 2020 ; elle se porte à 609 000 € pour cette année 2022.

Notre gestion de remboursement des emprunts a baissé la charge sur le budget, de 66 000 € en 2020 à 43 000 € en 2022 ; nous avons ainsi reconstitué une capacité raisonnée de recours à de nouveaux emprunts raisonnables, pour le financement des grosses opérations et des projets programmés.

En adaptation réactive au contexte financier international et en anticipation d'une hausse des taux d'intérêt, nous étudions dès cet exercice 2022, la possibilité de déjà contracter l'emprunt nécessaire pour notre programme 2023.



Après rénovation des vestiaires, les tribunes entièrement repeintes

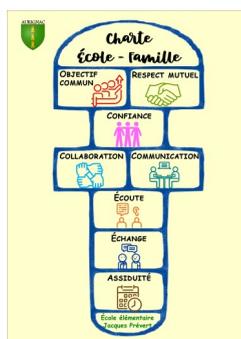


Accès PMR au vestiaire adapté



- Achat d'une benne pour le stockage et la mise à disposition de tables et chaises : plus d'autonomie pour les associations et gain de temps pour les agents

- Achat de matériel adapté aux missions des agents techniques communaux : exemple de la sableuse



En concertation avec les enseignants : affirmation des principes de l'école républicaine

La Mairie : une maison commune républicaine



Prendre en compte les acteurs du territoire, c'est déjà accompagner leur intégration au tissu social et soutenir leurs actions d'intérêt général au service du bien vivre ensemble. Ainsi, la création du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ - illustre notre volonté de donner déjà aux futurs citoyens décideurs la parole et des moyens financiers pour la mise en place de leurs projets : une ligne de dépenses créditée à hauteur de 2000 € a été créée sur le budget communal. Ainsi, les dotations budgétaires (45 000 € en 2022) allouées aux associations, au Comité des fêtes, et au service culturel communal contribuent à leurs capacités d'agir et à la qualité de leurs réalisations : animer et faire vivre le territoire, ensemble



S'engager pour l'avenir, c'est prendre en compte les besoins, analyser et évaluer les ressources disponibles et accessibles, observer et anticiper les conditions et les contraintes à venir, en adaptant toujours notre programme aux réalités, mais sans changer les orientations du projet... Ainsi, notre équipe travaille à l'évolution des modes de déplacement dans la commune : favoriser les cheminements doux, l'utilisation du vélo, la marche à pied, intégrer les très prochains changements dans le secteur automobile (avec les incidences sur l'alimentation énergétique, la circulation et le stationnement des véhicules à 2 ou 4 roues), mais toujours en veillant à la qualité d'accueil et de séjour des résidents permanents ou saisonniers. L'aménagement de la circulation cycliste à double sens dans la rue St-Michel, de la circulation Chemin de la Fontaine Vieille préfigurent ces nécessaires évolutions.



Ainsi, la recherche de sources communales permet de stocker l'eau nécessaire à l'entretien des massifs paysagers de l'espace public, déjà garnis de plantes « sobres » et cultivées en « zéro-phyto » : deux cuves enterrées près du musée permettent 10 jours d'arrosage ; en même temps l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie des toitures de bâtiments publics contribuera, saisonnièrement, à notre démarche « écolo-économique ».

Quant à la consommation d'électricité (pour laquelle les communes ne bénéficient pas des tarifs bloqués appliqués aux ménages), il est impératif, dès 2023, de la réduire notablement, d'une part en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit, d'autre part en supprimant des points d'éclairage sur des sites « trop pourvus ».... Moins de pollution lumineuse, c'est aussi un geste pour la biodiversité !

Aménager le futur de notre territoire, c'est déjà établir les infrastructures de notre « Petite ville de demain ».

Ainsi, faut-il répondre à la fois à l'évolution des besoins pour la vie quotidienne collective et au maintien d'une ambition qualitative pour la notoriété et l'attrait touristique d'Aurignac, dont le site même, son patrimoine historique et architectural, son offre culturelle et ses espaces de loisirs sont des vecteurs d'activité économique à conforter et développer.

Ainsi, considérant l'activité en centre-bourg, une programmation « prévisionnelle » inscrit l'aménagement de l'ancienne « salle paroissiale », dont les usages seront multiples ; la réalisation de W.C publics et d'un local associatif au boulodrome améliorera le confort des joueurs et le service rendu aux visiteurs. Ainsi, au Château Comtal, l'acquisition et l'aménagement d'un local dédié à l'accueil des visiteurs confirmera l'offre touristique du site. Quant à la rénovation de l'église St-Pierre, joyau du patrimoine aurignacais, le financement et donc le calendrier des opérations restent liés à la vente du presbytère mais sans le brader. Ainsi, pour étayer l'offre des services de soins, le projet d'installation d'un nouveau cabinet de kinésithérapie anime la municipalité en relation étroite avec la 5C et les opérateurs même ... Préserver la santé de nos concitoyens en favorisant la présence de jeunes praticiens, c'est le gage d'un accompagnement pérenne.

Se doter de compétences professionnelles avérées et des moyens techniques adaptés aux chantiers à mener constitue le fil rouge de notre mandat. Pour qu'une équipe gagne, il lui faut un but, des capacités opérationnelles et des outils. C'est comme cela que le budget communal inscrit régulièrement des achats de matériels (investis et renouvelables), et que les chantiers accomplis par nos équipes répondent à une parfaite exécution d'ouvrage avec une maîtrise pointue des coûts. C'est pour cela que le Conseil municipal a acté la révision d'ajustement des rémunérations pour la totalité des 17 agents communaux d'Aurignac, reconnus en équipe pour leur disponibilité et leur qualité de service à l'intérêt collectif.

Porter Aurignac en avant ... avec les Aurignacais, parce que notre village vit par le souffle collectif et les aspirations de ses habitants ; ainsi, lorsque le 14 mai, le camping municipal a fait l'objet d'une « journée citoyenne » destinée à rafraîchir ses équipements et installations en vue de la saison à venir, ces « Petites Pyrénées » ont affirmé la place du camping dans l'offre locale d'hébergement de loisirs, dont l'activité profite, bien entendu au financement du budget de la commune et aux opérateurs économiques de notre bassin de vie.

**Citoyens ...
Rendez-vous donc
pour de prochaines journées !!**

